



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Pôle des Formations et des Certifications

BP. 67 - 98 713 Papeete TAHITI

Tél : 40.43.86.46 ou 40.43.86.48

secretariat.formation@jeunesse.gov.pf

**BREVET PROFESSIONNEL POLYNÉSISIEN
D'ÉDUCATEUR SPORTIF (B.P.P.E.S.)
MENTION GOLF**

Examen du 30 mars au 3 avril 2020

FICHE D'INSCRIPTION

Inscriptions : du lundi 2 décembre 2019 au jeudi 30 janvier 2020

Lieu d'examen : TAHITI

Tout dossier INCOMPLET, NON CONFORME ou TRANSMIS HORS DELAI ne sera pas recevable.

Condition d'inscription : être âgé(e) de 18 ans au moins à la date de l'examen

Je soussigné(e) Monsieur Madame

Nom :		Nom de jeune fille :	
Prénom(s) :		Sexe :	M F
Né(e) le :	à :	Nationalité :	
Adresse courrier :		Adresse géographique :	
☎ :			
E-mail :			

demande mon inscription à la session d'examen du B.P.P.E.S., mention GOLF.

Pièces à fournir avec cette fiche d'inscription :

1 photo d'identité récente, à coller sur cette page	<i>Photo d'identité</i>
2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur, libellées à votre adresse	
Photocopie d'une pièce d'identité avec photographie, en cours de validité	
Pour les moins de 25 ans : photocopie du certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » ou certificat individuel d'exemption	
Certificat médical datant de moins de 3 mois à la date de clôture des inscriptions, de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du golf, conforme au <u>modèle ci-joint</u> ;	
Les attestations permettant de justifier des pré-requis pour accéder à l'examen prévus par l'arrêté de la mention golf du B.P.P.E.S., <u>mentionnés au verso de cette fiche d'inscription</u>	
Photocopie de l'attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (P.S.C.1.) ou équivalent ou supérieur	
3 dossiers relatifs aux épreuves de l'examen, <u>mentionnés au verso de cette fiche d'inscription</u>	
Pour les personnes justifiant d'un handicap sensoriel ou moteur, l'avis d'un médecin du sport sur l'aptitude du candidat à satisfaire aux pré-requis et à participer aux épreuves de l'examen, aménagés ou non, ainsi qu'à encadrer un public en toute sécurité	
Pour obtenir des unités de compétences (U.C) par équivalence : joindre les diplômes et attestations <u>mentionnés au verso de cette fiche d'inscription</u>	

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des
renseignements fournis,**

Fait à _____ le _____

(Signature du candidat)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier par la D.J.S. :

**Pièces vérifiées et dossier certifié conforme,
Pour la Direction de la Jeunesse et des Sports,**

Attestations permettant de justifier des pré-requis pour accéder à l'examen :

Attestation de niveau de jeu, précisant l'index de jeu et la réalisation des scores, délivrée par le directeur ou référent technique de la fédération délégataire de service public pour la discipline du golf en Polynésie française :

Pour une femme :

- être titulaire d'un index de jeu égal ou inférieur à « 4.4 »,
- et avoir réalisé au minimum 2 cartes avec un score inférieur ou égal au « Standard Scratch Score plus 4 » dans des grands prix ou des épreuves nationales ou internationale. Une seule carte par épreuve pourra être reconnue.

Pour un homme :

- être titulaire d'un index de jeu égal ou inférieur à « 2.4 »,
- et avoir réalisé au minimum 2 cartes avec un score inférieur ou égal au « Standard Scratch Score plus 2 » dans des grands prix ou des épreuves nationales ou internationale. Une seule carte par épreuve pourra être reconnue.

Attestation d'expérience d'encadrement de 400 heures minimum, auprès d'un ou plusieurs clubs situés ou non en Polynésie française, délivrée par le directeur ou référent technique de la fédération délégataire de service public pour la discipline du golf en Polynésie française

Dossiers à fournir pour les épreuves de l'examen :

Pour l'**épreuve 1 « Conception et mise en œuvre d'un projet »** fournir :

un dossier de 10 pages minimum, hors annexes, relatif à un projet qu'il a conduit, ayant pour objectif de participer au développement ou à la promotion de son activité ou de sa structure.

Pour l'**épreuve 2 « Conception d'un cycle apprentissage et mise en œuvre d'une séance »** fournir :

un dossier portant sur la conception d'un cycle d'apprentissage composé de 8 séances pour un public âgé entre 6 à 12 ans. Ce dossier comprend 8 fiches de séances et précise, notamment : les caractéristiques du public, le contexte et les modalités d'évaluation.

Pour l'**épreuve 3 « Conception d'un cycle d'entraînement et mise en œuvre d'une séance »** fournir :

un dossier portant sur la planification de l'entraînement pour la préparation d'une compétition. Ce dossier précise, notamment, les caractéristiques du public, les objectifs visés, la planification, la répartition de la charge de travail et les modalités d'évaluation.

Diplômes et attestations permettant l'obtention d'unités de compétences (U.C) par équivalence :

Pour les **UC 1, 2 et 3** fournir :

Photocopie d'un titre ou d'une qualification professionnelle d'encadrement dans le champ du sport de niveau IV

Pour les **UC 1, 2, 3, 4 et 5** fournir :

Photocopie du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « golf »

Textes de référence :

Arrêté n°321/CM du 19 mars 2015 modifié portant création et organisation du brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif ;

Arrêté n°2727/CM du 5 décembre 2019 portant création et organisation de la mention « golf » du brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif.

Ce dossier peut nous être transmis soit sous format « papier », soit par courriel sous format numérique à :

secretariat.formation@jeunesse.gov.pf